

PV du conseil d'UFR du 13 novembre 2024 à 9h30
Salle du conseil Maathäi

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA, M. KHAN, Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP (procuration à Mme VENNIN), M. CHERKAOUI MALKI (procuration à Mme TROMPIER à partir de 11h00), Mme VENNIN
- *Absente* : Mme NICKLAUS
- *Excusé* : M. WENDEHENNE

Collège B

- *Présents ou représentés* : M. ALVES, M. BELLENGER, M. COLLINS, M. AMIOTTE-SUCHET, Mme QUIQUEREZ, M. RIALLAND (à partir de 10h20), Mme ROSNOBLET (procuration à M. THOMAS), M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI de 10h15 à 11h00)
- *Excusée* : Mme BESSON-BARD

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés* : M. CAREME (procuration à M. ROLLIN), Mme CHLEMAIRE (procuration à Mme GAETAN), M. DER (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL), Mme GAETAN, M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présent* : Titulaire : M. KRYPIEC
- *Absents* : Titulaires : Mme LECORDIER, M. BRESSON, M. DA CRUZ
Suppléants : Mme COLFORT, M. BRUGNAUX, Mme BBAYA, Mme DEMAREST, M. PRUNOT, Mme THOMSEN
- *Excusés* : Titulaires : M. D'ACREMONT, Mme PHILIPPOT, M. ROUX
Suppléants : Mme FREVILLE

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés* : Mme MACE (procuration à M. RIALLAND), M. JOUBERT (procuration à M. FAIVRE)
- *Absents* : Mme DA SILVA, Mme BOISSON, Mme FOUGERON, M. GERVAIS, Mme VAN WYMELBEKE
- *Excusé* : M. MONNOT

Membres consultatifs

- *Présentes* : Mme CLERGET, responsable administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence (présente à partir de 10h05)
- *Absent* : M. BATT, responsable du LAS
- *Excusé* : M. COLLIN, responsable du département ETEC

Membres invités

- *Présents* : Mme CASAS responsable de l'antenne financière, Mme TOUSSAINT responsable du service scolarité, Mme BANUS, secrétaire de direction, M. Sébastien AUROUX, du service « Pédagogie Numérique et Ressources » pour la présentation du point n° 2 (présent jusqu'à 9h50)

1. Approbation du PV du 01 octobre 2024

Aucune modification n'étant sollicitée, le directeur d'UFR soumet le PV au vote :

19 pour, 3 abstentions

2. Présentation par M. Auroux de l'offre de formation du service « Pédagogie Numérique et Ressources »

M. AUROUX présente le catalogue Pédagogie Numérique et Ressources à l'assemblée. 9 formations et 7 outils sont présentés : Teams, Moodle, Compilatio, Lime survey, Wooclap, Wooflash et Scenari. Une formation focalisée sur une composante ou une équipe pédagogique est possible à partir de 5 personnes et jusqu'à 15.

Les ateliers du numérique, à destination des étudiants, leur permettent d'apprendre à utiliser un outil *via* une formation rapide (à partir d'un quart d'heure jusqu'à une heure lors des permanences).

3. Informations du Directeur d'UFR

3.1 Réunion des directeurs de composantes du 09/10/2024

- Rappel sur le dispositif « stop harcèlement » à destination des étudiants**

3 niveaux ont été mis en place. Lorsqu'un signalement est produit via ce dispositif, il est d'abord traité de façon rapide avec un.e psychologue. Puis, selon l'instruction qui en est faite, la personne peut être orientée vers le Service de Santé Etudiante pour une prise en charge psychologique et/ou médicale, puis (là encore après instruction) vers la cellule de signalement qui déclenchera (ou pas), avec l'accord du président de l'université, une procédure et/ou un signalement.

- Effectifs étudiants 24-25 à l'échelle de l'établissement**

Une légère hausse en 1^{ère} année a été constatée, notamment dans les BUT et les CPGE, mais pour l'établissement nous restons à une quasi stabilité globale (-0,8%).

- Politique de site**

Le projet d'Etablissement Public Expérimental (EPE) Université de Bourgogne Europe est passé devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) le 8 octobre dernier. Le projet a été retoqué (ce qui est souvent le cas). Un décret ministériel est maintenant attendu pour la fin d'année. Le passage au CNESER du projet d'EPE Louis et Marie Pasteur a été reporté pour des raisons de procédure. Dès la création de l'EPE, de nouvelles élections devront être organisées.

- Journée de la laïcité du 16 octobre**

Mme ROSNOBLET, absente aujourd'hui, fera un bilan lors du prochain conseil qui aura lieu en décembre prochain (date à définir).

3.2 Références religieuses dans les rapports de masters

Une alerte a été faite par un responsable pédagogique de master car un.e étudiant.e a produit une longue référence religieuse dans son rapport scientifique, ce qui a dérangé la structure d'accueil. Mme ROSNOBLET a fait remonter le problème au référent laïcité. Une phrase mentionnant l'impossibilité de faire référence à une religion dans le rapport sera produite dans les consignes transmises aux étudiants. Son libellé exact est à l'étude avec le référent laïcité.

M. ALVES propose de communiquer cette phrase à tous les niveaux puisque les L1 sont également concernés avec la rédaction d'un rapport PPE.

M. ROLLIN rappelle que la loi laïcité ne s'applique pas à l'enseignement supérieur.

Mme LEBORGNE-CASTEL indique que le problème a été signalé par l'entreprise car le rapport est conservé, voire diffusé. L'entreprise ne souhaite pas être considérée comme cautionnant des remerciements et considérations à caractère religieux.

3.3 Fiches RNCP des licences professionnelles

Toutes les fiches RNCP de Licences et de Master ont été revues au printemps. Un travail sur les fiches de licences professionnelles est actuellement en cours pour une finalisation attendue en décembre.

3.4 Elections des responsables de champs disciplinaires

Les élections des responsables de champs disciplinaires ont eu lieu le 8 octobre 2024. Lors du premier tour, l'ensemble des responsables ont été élus. Les résultats sont les suivants :

- Responsable du champ disciplinaire 11 : M. Dominic BATT
- Responsable du champ disciplinaire 35-36 : M. Pierre PELLENARD
- Responsable du champ disciplinaire 64 : Mme Valérie NICOLAS
- Responsable du champ disciplinaire 65 : M. Gaétan JEGO
- Responsable du champ disciplinaire 66V : Mme Patricia GERBEAU-PISSOT
- Responsable du champ disciplinaire 66A/69 : M. Charles THOMAS
- Responsable du champ disciplinaire 67 : M. Stéphane GARNIER
- Responsable du champ disciplinaire 68 : Mme Corinne LELOUP

3.5 Elections dans les conseils de départements

Des élections ont été organisées pour le renouvellement partiel des conseils :

- Du département Licence (hors collège étudiants, élu par le conseil d'UFR)
 - 2 étudiants de licence élus par le conseil en son sein : pas de candidat
- Du département SAVAN
 - 1 représentant des personnels enseignants-chercheurs et personnels assimilés statutaires qui contribuent à la formation, du collège A : 3 candidats pour le scrutin du 22 octobre et 2 candidats pour le scrutin du 5 novembre. M. Gérard MANIERE est élu au 2^{ème} tour.
 - 2 représentants des étudiants inscrits régulièrement en formation initiale ou continue dans les Masters du département dont :

- 1 M1 (et 1 suppléant) : 1 candidate ; Mme Mathilde QUINCHON, seule candidate, est élue au 1^{er} tour
 - 1 M2 (et 1 suppléant) : pas de candidat
 - 1 représentant du collège des personnels BIATSS et ITA : 1 candidate ; Mme Siham HICHAMI est élue au 1^{er} tour.
- Du département ETEC
- 1 représentant des personnels enseignants-chercheurs et personnels assimilés statutaires qui contribuent à la formation, du collège A : 1 candidat ; M. Pierre PELLENARD est élu au 1^{er} tour.
 - 5 représentants des étudiants inscrits régulièrement en formation initiale ou continue dans les Masters du département : pas de candidat
 - 1 représentant du collège des personnels BIATSS et ITA : pas de candidat

3.6 Commission Parcoursup

M. CHERKAOUI-MALKI est vivement remercié pour sa fonction de coordination de la commission car il a fallu tout construire au démarrage du processus Parcoursup. Les collègues qui ont participé à la commission sont également remerciés par le directeur d'UFR. M. PICHON a accepté de prendre la responsabilité de la commission Parcoursup à partir de la rentrée 2024.

3.7 Réunion uB/IAD à propos du parcours CYPI

Une réunion entre l'Université (uB) et l'Institut Agro Dijon (IAD) a eu lieu le 6 novembre dernier. Etaient présents : Mme MACE (IAD), Mme CAYOT (IAD), Mme ROUSSEAU (VP uB), M. BRACHAIS (Polytech), M. FAIVRE (UFR SVTE) et Mme CLERGET (UFR SVTE).

L'un des points importants abordé au démarrage de la réunion portait sur les interventions des enseignants de l'université et notamment de l'UFR SVTE qui devraient désormais être réalisées uniquement sous forme de vacations à l'IAD et inversement, ce qui suppose d'avoir un service statutaire complet dans son établissement pour pouvoir réaliser les heures en vacations dans l'autre établissement. Cette décision avait été actée précédemment avec Sophie Morlaix pour permettre à chacun des établissements de mieux suivre les services de ses enseignants, à partir de l'offre de formation 2024. L'UFR a demandé un positionnement clair relatif à ces interventions dès avril-mai 2024 mais aucune réponse claire n'a été apportée jusqu'à maintenant. Concernant le cursus CYPI, les frais d'inscription sont perçus par l'UB. En échange, l'IAD a des droits de tirages d'HETD d'enseignants de l'UB (Polytech Dijon et UFR SVTE). Les heures faites par les enseignants IAD dans les L1-L2-L3 de l'uB (autres que CYPI) sont comptées dans l'échange. A partir de 2025-2026, pour des raisons de simplification, les heures faites par des EC IAD dans des parcours L1-2-3 ne serviront plus de compensation. La différence fera l'objet d'une facturation.

M. AMIOTTE SUCHET affirme que cela pose un problème pour les heures dans les services.

Le directeur d'UFR tient à rappeler que les masters co-accrédités conserveront le même système de compensation.

3.8 Réunion engagement étudiant du 24 octobre 2024

L'université souhaite que l'engagement étudiant soit reconnu dans le cursus, au sens large. Une réunion a eu lieu le 24 octobre avec les VP CFVU et Formation et les directeurs de composantes. Des inquiétudes et interrogations sont partagées par une majorité des composantes, comme, par exemple, le fait de reconnaître comme engagement une activité salariée en parallèle des études. Chaque composante doit identifier les conditions dans lesquelles elle reconnaitra l'engagement étudiant. Des discussions au sein de la commission de la pédagogie de l'UFR se sont tenues. M. RIALLAND, responsable de la commission pédagogique fera un compte-rendu un peu plus tard lors des questions pédagogiques.

3.9 Préparation de la rentrée 25-26 : ajustements des fiches filières

Une mise à jour des contacts (responsables pédagogiques, secrétariats pédagogiques...) est demandée pour le 15 novembre.

Des informations liées à la présentation des formations et à leurs prérequis (pour 25-26) sont demandées pour le 20 décembre pour qu'une cohérence existe entre l'affichage Ametys et les applications Mon master et Parcoursup. Le but est que les fiches formations soient plus lisibles pour les futurs étudiants (présentation, critères généraux d'examen des vœux, attendus).

Les autres modifications n'impactant pas le coût des formations (M3C, ...) seront à transmettre pour mars.

Pour le directeur d'UFR, cela offrira peut-être l'occasion de changer le nom de la mention ST en STE. Ce sera soumis au prochain conseil.

M. FARA demande où en est la filière Métiers de l'Enseignement en licence, notamment aux niveaux de l'organisation pédagogique et du portage. Le programme de la réforme est en attente et cela risque d'être tard pour la modification du contenu pédagogique.

Le directeur d'UFR mentionne que les adaptations les plus urgentes ont été définies lorsque les textes associés à la réforme ont été accessibles, et ont été décrites lors de l'un des conseils du printemps, mais qu'elles n'ont pas eu à être appliquées suite à la suspension de la réforme. Il invite M. FARA à se rapprocher de M. LECOMTE, responsable du M1 MEEF et de M. BONNEAU, RP de la L3 BGSTU.

3.10 Manifestations

- **Olympiades des géosciences du 16 octobre**

Une 3^{ème} édition a été organisée dans le but de permettre aux collégiens et lycéens de visiter les laboratoires et de découvrir l'université.

- **Journée des masters du 14 novembre**

Cette journée organisée par les étudiants est destinée aux étudiants en masters et en L3 pour aborder les poursuites d'études. L'école doctorale, le SEFCA et des professionnels seront présents. Cette journée devient un événement bien installé dans le calendrier de l'UFR, et est un succès chaque année. Les étudiants et M. BELLENGER sont remerciés par le directeur.

- **Journée FEBIA du 26 novembre**

Cette journée est organisée par les fédérations d'associations étudiantes.

- **Journée One Health du 4 décembre**

Cette journée est demandée par le Rectorat sur le thème One Health. Des intervenants universitaires apportent leurs connaissances aux enseignants du secondaire afin qu'ils puissent les mobiliser auprès de leurs élèves. A ce jour, environ 60 enseignants du secondaire et 3 IPR du rectorat sont attendus. 4 formateurs sont prévus (2 le matin et 2 l'après-midi). La conférence pourrait avoir lieu dans l'amphithéâtre Pasteur (lieu à confirmer). Les doctorants sont également invités et une diffusion aux responsables de master 1 et 2 et de L3 et aux autres personnels sera faite.

- **Faites de la science**

M.CHERKAOUI MALKI souhaite savoir si le concours Faites de la Science va être réorganisé en 2025.

Le directeur d'UFR répond que l'événement avait été interrompu à cause de la covid en 2020 et avait eu du mal à redémarrer les années suivantes. L'opération se réenclenchera en mars/avril 2025 entre les UFR SVTE et Sciences et Techniques qui participent à l'organisation.

4. Questions financières

- **Vote du budget 2025 et du budget de reprogrammation 2024**

4.1- Budget 2025

Mme CASAS est invitée à présenter les points principaux, qui respectent les choix effectués lors du vote des orientations budgétaires.

Les dotations des laboratoires enregistrent une hausse de 17005 €. Comme les années antérieures, l'UFR prélève une somme pour le téléphone (6000 €) et pour la logistique du bâtiment (3% soit 10519€).

Il n'y a plus de crédits en réservoir pour les nouvelles recettes et les changements de masse, comme l'année passée, suite à la décision de l'établissement.

Les prévisions de recettes pour la formation continue sont en hausse : 395000 € (contre 181000 l'année passée) ; 80% sont ouverts dès le budget initial, en janvier, soit 316000 €. Ceci génère une enveloppe de 60 000 € pour l'UFR, le prélèvement étant fixé à 19% (27000 € l'année passée).

Les recettes classiques sont inscrites : 3000 ventes des plantes, 2500 TOEIC, 3000 locations des minibus, 400 cartes perdues. S'y ajoutent différentes conventions, liées à la formation ou à la recherche.

Comme chaque année, l'UFR inscrit 2800 € en masse salariale pour un remplacement administratif et 9000 € pour les heures de loge.

M. FARA aborde les prélèvements sur le laboratoire Biogéosciences et notamment le coût de 4 000€ qui correspond aux abonnements téléphoniques qui ne servent plus mais qui ne sont pas supprimés. Il souligne le passage de 70 lignes à 15 les années précédentes.

Mme CASAS n'a pas eu les informations malgré ses demandes et indique que le coût d'un abonnement est de 30€ même sans ligne.

Mme CLERGET souligne que le laboratoire Biogéosciences bénéficie d'un retour financier de la part de l'UFR : ainsi, l'UFR va co-financer à hauteur de 3000 € environ les frais de création d'un sanitaire dans les locaux du CRC. Par ailleurs, elle mentionne que certaines UFR suppriment toutes les lignes fixes pour les remplacer par des portables, ce qui semble être moins onéreux. Il faudrait réaliser une étude.

Le directeur d'UFR remercie les responsables pédagogiques impliqués dans la formation continue de leur implication et de leur investissement.

Unanimité (25 pour)

4.2 Budget de reprogrammation 2024

Mme CASAS explique que le point a été fait avec chaque porteur de projet.

Unanimité (25 pour)

- **Don d'un équipement scientifique**

Il s'agit d'un don de la Maison Louis Latour pour l'équipement de la salle de culture cellulaire. C'est une hotte à flux laminaire, dont la valeur résiduelle est inférieure à 10 000 €.

Unanimité (25 pour)

- **Sorties d'inventaire**

- 2 centrifugeuses
- 1 compteur à scintillation liquide

Unanimité (25 pour)

- **Tarif du TOEIC 4 SKILLS (95,42€ HT, 114,50€ TTC)**

C'est une opération blanche pour l'UFR, qui avance la dépense pour que les étudiants bénéficient d'un tarif plus avantageux, lesquels remboursent ensuite l'UFR.

Unanimité (25 pour)

5. Questions relatives aux ressources humaines

- **Fonctions pédagogiques ou administratives ouvrant droit à équivalence horaires ou primes (2024-2025)**

La gestion de ce dossier se fait dans un contexte tendu avec notamment la prise en compte d'une baisse de la dotation de 120h pour l'UFR SVTE. Une décision a donc dû être prise pour pallier cette baisse. Les primes associées aux responsabilités de filières qui ont de l'alternance seront prises sur leurs ressources propres, sauf pour les 3 nouveaux masters qui se lancent dans l'alternance cette année.

Le tableau des fonctions ouvrant droit à primes pour 2024-2025 est présenté aux membres du conseil puis est mis au vote :

24 pour, 1 abstention

- **Information sur un poste BIATSS ouvert au concours en 2025**

Mme DEBROSSE quittera son poste en avril 2025. Une prise de poste est donc prévue pour septembre 2025 (50% en recherche à Biogéosciences et 50% en enseignement en physiologie végétale). Un concours externe avec profil biologiste sera organisé début 2025.

Des discussions sont en cours entre le directeur du laboratoire et la responsable du champ disciplinaire 66V pour élaborer la fiche de poste en vue du concours.

6. Questions pédagogiques

- **Compte rendu de la réunion de la commission de l'enseignement du 17 octobre 2024**
 - **Périmètres de l'engagement et sa prise en compte dans le cursus de l'étudiant**

M. RIALLAND souligne la volonté de l'université de reconnaître l'engagement étudiant dans les cursus. Un travail préparatoire a été fait sur 1 an ou 2 ans pour définir un cadre et rédiger une charte (aspects associatif, salarial...). La commission de la pédagogie s'est réunie le 17 octobre dernier pour aborder ce sujet mais il existe différents points de vue. Dans la charte élaborée par l'université, l'étudiant pouvait faire valoir 3 ECTS par semestre pour un engagement. L'UFR pourra valoriser l'engagement étudiant une fois pour chacun des deux cycles, et cet engagement devra avoir lieu hors maquette. L'attribution de 3 ECTS est retenue mais en plus et non à la place de crédits d'UE disciplinaires. Un supplément au diplôme est la solution pour faire apparaître ces 3 ECTS.

Le directeur de l'UFR souligne qu'un bonus de 0.1 à 0.2 points sur la moyenne générale serait plus valorisant qu'un supplément au diplôme pour l'étudiant. Un groupe de travail au sein de l'UFR finalisera les modalités de reconnaissance de l'engagement pour ses filières.

M. ALVES demande si c'est spécifique à chaque UFR ou si c'est une décision au niveau de l'université. Il pose également la question de la fréquence de réunion de la commission en charge des demandes de prise en compte de projet d'engagement étudiant (à chaque demande ou suite à plusieurs demandes). Il évoque enfin l'intégration dans une UE transversale.

M. RIALLAND précise que les modalités de reconnaissance peuvent être spécifiques à chaque UFR. La commission pourra statuer même si un.e seul.e étudiant.e est concerné.e. Des cours sont dispensés dans les UE transversales tandis que dans le cadre de l'engagement étudiant, aucun cours n'est donné. Il existe cependant des UE transversales labellisées engagement étudiant.

Le directeur d'UFR explique qu'un cadrage est donné au préalable par l'université mais que les modalités précises reviennent aux UFR.

M. ROLLIN souhaite que la notion d'engagement soit définie car elle n'est pas la même pour tout le monde. Il est important de dire au préalable aux étudiants comment ce sera retenu.

M. KRYPIEC exprime ses réserves sur ce dispositif qui va banaliser le travail des étudiants et le considérer comme normal alors que 40% des étudiants travaillent et la moitié par nécessité. De plus,

valoriser un engagement d'élus alors que l'étudiant est absent la moitié du temps aux séances n'est guère justifié. Enfin, comment valoriser certains emplois (caissier par exemple) ?

M.ROLLIN confirme que la plupart des étudiants salariés le sont par nécessité, pour compenser le fait que l'Etat ne donne pas les moyens aux étudiants d'étudier sans travailler. Et il est constaté que plus ils travaillent, plus ils échouent dans leurs études.

Le directeur d'UFR déclare que certaines composantes ne reconnaîtront pas l'activité salariée et rappelle qu'un groupe de travail traitera cette question à l'UFR.

Mme TROMPIER explique que lorsqu'elle était enseignante référente, elle prenait en compte les engagements des étudiants sans que ce soit officiel.

Mme LEBORGNE-CASTEL ajoute que cela peut avoir une influence positive lors du recrutement en master1 car un engagement étudiant peut être noté dans le CV (activité salariée, bénévolat...)

Le directeur d'UFR conclut en rappelant qu'un travail sur le sujet sera fait au niveau de l'UFR et qu'un document sera produit.

- **Critères d'admission et capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2025**

Mme Toussaint présente les évolutions, en précisant que les candidatures pour les formations Forthem se feront uniquement sur E-candidat.

Mme GAËTAN s'interroge sur le Master DYCOB qui apparaît en M2 et pas en M1.

Le directeur d'UFR précise que le M2 DYCOB ferme à la rentrée 2025. Une nouvelle offre en M1 a été mise en place en 2024-2025 puis sera déployée en M2 en 2025-2026, avec une approche par compétences.

Unanimité (25 pour)

7. Conventions

- **Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux – SE UNSA**

Depuis plusieurs années, une convention est mise en place avec le SE UNSA. En accord avec la DGS, le prêt de locaux est consenti à titre gracieux.

Unanimité (25 pour)

- **Convention de prestation de services de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue (M2 SEME)**

Unanimité (25 pour)

- **Contrat d'entretien d'un autoclave (et avenant)**

Unanimité (25 pour)

- **Convention de partenariat de formation avec le LEGTA de Nevers-Cosne-Plagny (LP DPGE)**

Le directeur d'UFR explique que cette nouvelle convention est liée au nouveau contrat et tient compte du non renouvellement de la co-accréditation par l'IAD.

Unanimité (25 pour)

- **Convention avec le CROUS, relative à la cafétéria de Gabriel (avenant)**

Il s'agit du renouvellement aux mêmes conditions, pour 1 an.

Unanimité (25 pour)

- **Convention avec les éditions DUNOD**

Cette convention est récurrente, il s'agit d'autoriser les éditions Dunod à venir présenter des ouvrages scientifiques (sous réserve de validation par le pôle achats-marchés).

Unanimité (25 pour)

8. Questions diverses

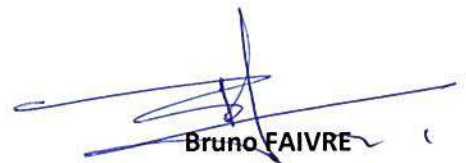
- M. ROLLIN aborde le sujet du contrôle des hottes. En effet, personne n'a été prévenu d'un contrôle sur une hotte et aucun rapport n'a été transmis, alors qu'une étiquette de non-conformité avait été apposée sur la hotte.

Mme CLERGET précise que les Assistants de Prévention ont été prévenus du passage du contrôleur. Le rapport sera demandé au pôle patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Dijon, le 19 décembre 2024

Le Directeur d'UFR



Bruno FAIVRE